

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 janvier 2016

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 6 janvier 2016 à 18 h 00 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 29 décembre 2015

Présents : Mesdames et Messieurs SUCHET. Michel MARTIN. TISNE-DESSUS. CORMAU. GRAS. VINCENT. Alain MARTIN. MATHURIN. MEIZE. BOSSE. DE ROSSI. CLERC. SZERADZKI. DESTRAIT. ROLLAND. DENIS. TERRADE. HIVERT.

Absents et excusés : Madame GONCALVES qui donne pouvoir à Madame CLERC. Madame MAZOIN qui donne pouvoir à Monsieur Alain MARTIN. Monsieur POINT qui donne pouvoir à Madame TERRADE. Madame SIMON qui donne pouvoir à Madame DENIS.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité, moins 4 contre (Mmes DENIS et TERRADE) qui motivent leur vote par le fait qu'il manque des commentaires sur la question du projet de fusion des Communautés des Communes et sur la participation communale au séjour à Saint Lary de l'école E.Pascaud.

### **1 - Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Madame Alice DECROU à effet au 31 décembre 2015, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe car la commission chargée du personnel a émis un avis favorable au recrutement de Madame Laurence DOMBRAY adjoint administratif de 1ère classe.

Monsieur le Maire revient sur les circonstances du départ de Madame DECROU qui nous donnait entière satisfaction. Madame DOMBRAY pourrait être recrutée au 18 janvier 2016 mais pour cela il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe au 18/01/2016 (35h/semaine)
- **SUPPRIMER** à la même date un poste d'adjoint administratif de 2ème classe (35h/semaine).

### **2 - Prise en charge de dépenses urgentes avant le vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire expose qu'il a été procédé au remplacement de la climatisation de la salle de judo début décembre et que cette dépense n'est pas prévue au budget 2015.

Cependant la réglementation permet de prendre en charge les dépenses d'investissement urgentes avant le vote du prochain budget.

Il convient donc que le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 6 635.40 € à l'article 2188 op 417 au Budget Primitif 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire un crédit de 6 635.40 € à l'article 2188 op 417 du Budget Primitif 2016.

### **3 - Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réactualiser le règlement de la bibliothèque municipale suite à l'encaissement des adhésions sur le budget communal en régie municipale.

Le projet de règlement a été élaboré avec le concours du service Départemental de la lecture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la bibliothèque.

### **4 - Fixation de l'indemnité représentative de logement 2015 pour les instituteurs**

Comme chaque année, Monsieur le Préfet demande l'avis des conseils municipaux sur le montant de l'indemnité représentative de logement pour les instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Le montant proposé est de 2 185 € pour l'année 2015 (identique à 2014)

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable au montant proposé.

### **5 - Modification des statuts du syndicat mixte de la Fourrière**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 12 novembre 2015.

Ce projet porte sur :

- l'élargissement du syndicat aux communes des Adjots, de Barro, Bernac, Bioussac, Châtignac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie,
- la modification des articles 6.03 (1<sup>ère</sup> alinéa) et 7 des statuts.

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6.03 et la seule phrase de l'article 7 deviennent respectivement : « le périmètre des collèges est celui des Communautés de Communes » « le bureau de syndicat est composé du Président, de Vice-Présidents et d'autres membres ».

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur ces modifications de statuts.

Monsieur le Maire soumet le projet modificatif de statuts au Conseil Municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de modifications de statuts présentée.

Informations :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au groupement d'achat de gaz naturel coordonné par le SDEG 16, la société ENI a été retenue, ce qui va permettre un gain de l'ordre de 20% en comparaison avec les tarifs réglementés de vente actuels. De même pour la fourniture d'électricité où les gains seront de l'ordre de 15 %.
- Monsieur Fabrice Point arrive à 18h40.
- Monsieur Le Maire évoque les dégradations qui ont eu lieu à la salle des fêtes le 31 décembre, les conditions de locations seront revues lors d'une prochaine réunion du conseil.
- Monsieur le Maire informe qu'une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux a été chiffrée pour l'école E.Pascaud, mais que suite à un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet, il sera impératif de diminuer le coût de l'opération si nous voulons bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). L'architecte va « revoir sa copie ».
- Monsieur le Maire informe que des travaux en régie de réaménagement intérieur de la Mairie sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.